

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/27

Examen et vote
du budget primitif

Exercice 2013

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 35	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Déléguée Communautaire
M. Michel RINCON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Nadège THEOPHILE	Déléguée Communautaire
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Kitty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

M. Max CELIGNY
(Pouvoir à M. Franck PETIT)

Excusé non représenté : 4

M. Eric JALTON 1^{er} Vice-Président
(Présent à partir de 09h44)

M. Ary CHALUS

M. Gérard DESTOUCHES

Mme Juliana FENGAROL

ABSENT : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE*.

COURRIER ARRIVÉ LE:

25 AVR. 2013

SPREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L2311-1, L.2312-1, L.2313-1 et L.5211-36;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/17 votée le 5 avril 2013 prenant acte du Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2013;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président,

Au cours des deux exercices précédents, le Conseil avait pu examiner un projet de Budget reprenant les résultats de l'année antérieure ainsi que les restes à réaliser relatifs aux opérations d'investissement.

Toutefois, en l'absence de production du compte de gestion à ce jour, l'Assemblée délibérante est donc appelée à voter le budget primitif. Dès production du compte de gestion, le Conseil examinera le compte administratif ainsi que le budget supplémentaire qui intégrera les opérations pluriannuelles inscrites en restes à réaliser.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,
MOINS 1 ABSTENTION (Monsieur Audry CORNANO),**

ARTICLE 1 - L'adoption du budget primitif 2013 présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes : 58 932 118 € constitués de recettes réelles nouvelles

Total des dépenses : 58 932 118 € constitués :

Des dépenses réelles.....55 276 151 €

Du virement à la section d'investissement.....3 655 967 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes : 4 231 000 € constitués
Du virement de la section de fonctionnement.....3 655 967 €
Du FCTVA.....575 033 €

Total des dépenses : 4 231 000 € constitués de dépenses d'équipement

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 AVR. 2013

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

